



23351 - Peut-on reprendre des chansons sans accompagnement musical ?

question

Je sais qu'il n'est pas permis d'écouter de la musique mais je me pose cette question : qu'en serait-il quand la musique parle d'Allah ? M'est-il permis de reprendre les chansons qui évoquent Allah sans accompagnement musical, et quand je suis chez moi ou sur le chemin de l'université et que personne ne m'entend? J'espère que vous tiendrez compte du fait que je chantonne à voix basse. J'aime reprendre parfois les chansons instructifs. Qu'en est-il quand je répète ces chansons comme si c'était moi qui interpelle Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah

Voici une explication détaillée du jugement sur les instruments de musique et leur usage

Cela fait l'objet d'une interdiction formulée dans le Livre et la Sunna déjà mentionnée dans les questions ([5011](#) et [5000](#)).

L'interdiction s'atteste encore dans la pratique des Compagnons (p.A.a) et dans les propos des imams venus après eux. Le jugement ainsi formulé s'applique à toutes sortes de musique même quand on les mélange avec des mots et vers ayant un bon contenu. Référez -vous y en raison de leur importance.

Quant au seul fait de répéter des poèmes dans lesquels on rend hommage à Allah ou prône de belles mœurs entre autre nobles sens, il faut savoir que la poésie est de la parole rimée. Toute parole qui est bonne en soi ou mauvaise en soi, la demeure une fois rimée.



Si le texte chanté ne contient ni innovation ni une exagération religieusement inacceptable, et si on n'y trouve aucune mauvaise parole qu'il ne convient pas de proférer à l'endroit d'Allah, il n'y a alors aucun inconvénient à le chanter parfois, à condition toutefois d'éviter les mélodies en vogue chez les fans des chansons immorales. Car on leur serait assimilé dans ce cas puisque celui qui s'assimile à des gens leur est assimilable. »

Nourrir un sentiment de haine envers les chanteurs licencieux, c'est se démarquer d'eux et de leurs culture musicale.

S'agissant du soi-disant parole ou poésie ayant pour but d'orienter les gens vers Allah, c'est inexact. Le croyant doit glorifier Allah et Le Magnifier à travers la lecture de versets coraniques et de formules de remémoration agréées et celles de provenance prophétique. On doit s'y adonner tout conscient de la présence de la majesté et de la beauté divines. Il n'y a aucun inconvénient à se mettre parfois à répéter des vers qui contiennent la louange d'Allah l'évocation de Ses bienfaits, à conditions du respect des conditions déjà évoquées.

Allah le sait mieux.